

DROIT DES AFFAIRES

1. Enseignant :

Monsieur Pierre Tcherkessoff

2. Code :

DAF01

3. Objectif :

Ce cours présente les notions fondamentales de l'ensemble du droit commercial et des affaires et doit donner à l'étudiant les clés de compréhension du droit commercial et des affaires et lui permettre d'aborder sans difficulté cette matière dont la logique est spécifique.

4. Contenu :

- Présentation du droit commercial
- L'organisation du commerce
- Les actes de commerce
- Les acteurs de la vie commerciale
- L'accès à la profession commerciale
- L'exercice de la profession commerciale
- Le fonds de commerce
- Le bail commercial
- La concurrence
- La consommation

5. Pré requis :

Le cours se veut progressif; il est donc accessible à un étudiant qui n'a jamais fait de droit des affaires. Pour autant, les étudiants disposant de connaissances juridiques seront évidemment mieux préparés à la compréhension et à l'analyse des concepts envisagés. Il est nécessaire afin de suivre ce cours de disposer d'un bon niveau de français.

6. Niveau des études :

Licence 3 / Bachelor, ESCI 1^e année

7. Nombre d'heures :

30

8. Nombre d'ECTS :

4

9. Langue d'enseignement :

Français

10. Méthodes pédagogiques :

Ce cours a pour objet de transmettre aux étudiants les connaissances théoriques et pratiques indispensables à la compréhension juridique de la vie des affaires. Le cours se compose de dix séances de 3 heures et se veut interactif. Deux étudiants préparent pour chacune des séances un exposé en lien avec le thème développé dans le cours. De plus, les étudiants ont régulièrement à préparer un exercice méthodologique (cas pratique) afin de mettre en application leurs connaissances et de se préparer au mieux à l'examen terminal. Le corrigé réalisé durant le cours permet aux étudiants de confronter leurs analyses et de bien comprendre leurs erreurs.

11. Modalités d'évaluation des étudiants :

Les étudiants sont évalués par un contrôle continu (40%) et un examen final (60%).

Le contrôle continu permet de vérifier l'apprentissage régulier du cours et le contrôle final doit contrôler la mise en application des connaissances par la résolution d'un cas concret.

L'évaluation du contrôle continu se décompose d'une note d'exposé (oral + écrit) et d'une note écrite appréciant les connaissances du cours.

L'examen final consiste à résoudre un cas pratique.

12. Bibliographie de référence :

Blaise (J. - B.), Droit des affaires, Commerçants, concurrence, distribution, LGDJ, collection "Manuel", 4^o éd., 2007

Dekeuwer-Défossez (F.) avec la collaboration de Blary-Clément (E.), Droit commercial, Montchrestien, 9^o éd., 2004

Legeais (D.), Droit commercial et des affaires, Armand Colin, 17^o éd., 2007

Mestre (J.) et Pancrazi (M. - E.), Droit commercial, LGDJ, collection "Manuel", 26^o éd., 2003

Mestre (J.), Putman (E.) et Vidal (D.), Grands arrêts du droit des affaires, Dalloz, 1995

Pédamon (M.), Droit commercial, Commerçants et fonds de commerce, concurrence et contrats du commerce, Dalloz, collection "précis", 2^o éd., 2000